



DEP TRANSPORTS—TRANSPORTS

Une centaine d'associations et d'élus veulent l'annulation du CDG Express

Dans une lettre au préfet d'Ile-de-France, les signataires s'inquiètent du coût et des conséquences des travaux de la liaison ferroviaire directe entre Paris et Roissy.

Par Sébastien Compagnon et Jila Varoquier

La mobilisation ne faiblit pas contre le CDG Express. Ce projet de ligne ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport de Roissy suscite les critiques de nombreux élus et usagers, inquiets des conséquences des travaux sur le trafic du RER B notamment.

Alors que le préfet de région, Michel Cadot, enchaîne les rendez-vous de concertation jusqu'à la fin du mois, comme il l'a expliqué dans nos colonnes lundi, un appel commun signé par une centaine d'élus et de syndicalistes demande au représentant de l'Etat l'abandon pur et simple du projet. Dans ce texte, des maires, des parlementaires et des présidents d'associations dressent une longue liste de reproches à ce train qui doit permettre, à partir de 2024, de parcourir en 20 minutes les 32 km (dont 8 km de voies nouvelles) qui séparent la gare de l'Est et Roissy.

« Nombre de rapports (Ile-de-France Mobilités, Autorité environnementale, Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières...) ont alerté sur les impacts négatifs qu'allait générer le CDG Express sur, entre autres, les transports du quotidien, déjà trop souvent affectés par des dysfonctionnements », rappellent les signataires. « Les impacts cumulés des travaux liés aux CDG Express sur

le service quotidien aux voyageurs (lignes B, K, P et E) et leur compatibilité avec les autres travaux à réaliser alertent légitimement. »

En décembre, Valérie Pécresse, la présidente (LR) d'Ile-de-France Mobilités, et Anne Hidalgo, la maire (PS) de Paris, jusqu'ici soutiens du CDG Express, ont tour à tour demandé des garanties sur l'absence d'impact au quotidien sur les voyageurs. Sans ces garanties, les deux élues se sont déclarées défavorables au démarrage du chantier, initialement prévu en février.

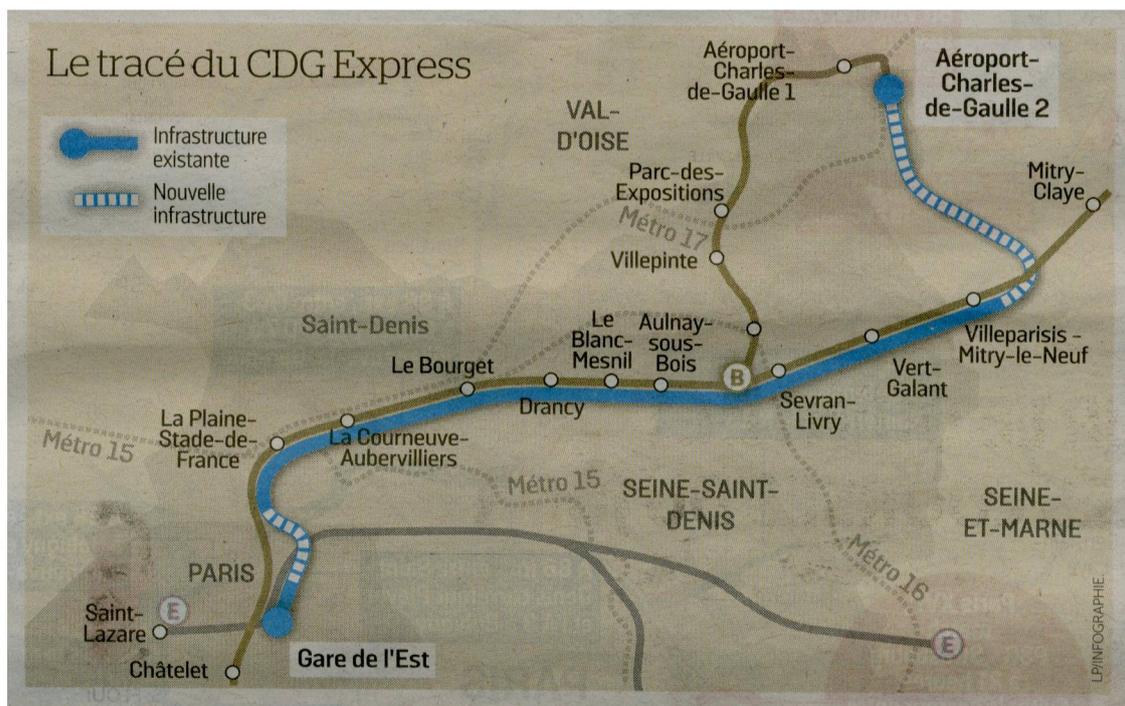
Hier, lors de ses vœux, le préfet d'Ile-de-France n'a pas éludé la question des nuisances liées aux chantiers. « C'est sans doute sur la période de travaux de 2020 à 2023 qu'il y aura la plus grande vigilance à avoir et qu'il va falloir réaliser des phasages », a précisé Michel Cadot. « La consultation que je mène a justement pour but d'objectiver ces travaux. De savoir quelle conséquence l'un aura sur l'autre. Et de voir si certains peuvent être décalés ou regroupés. » Pourquoi pas profiter de l'été pour couper les lignes et réaliser le plus de travaux possible, en proposant des bus de substitution « en leur dédiant une voie sur l'autoroute A 1 », a suggéré Michel Cadot.

Dans leur appel, les cent opposants au CDG Express dénoncent par

ailleurs les sommes allouées à la réalisation de ce train « qui ne répond pas à l'intérêt général et qui va engloutir 2,5 milliards d'argent public ». Ils exigent que ces budgets soient utilisés pour améliorer les trains du quotidien.

Lundi, dans « le Parisien », Michel Cadot a précisé que le CDG Express « dispose d'un financement propre ». Soit « 2,1 Mds€ au total dont 400 M€ venant des actionnaires (SNCF Réseau, la Caisse des dépôts et Aéroports de Paris). » « Oui, c'est un prêt sur quarante ans à hauteur d'1,7 Mds€ mais une opération qui ne constitue pas réellement une dépense. Ce prêt sera remboursé par les voyageurs aériens, la taxe sur le prix des billets d'avion et le ticket du CDG Express », tenait-il à rappeler.

Le préfet doit encore rencontrer les départements de grande couronne, celui de Seine-Saint-Denis, les maires, l'association des maires de France ainsi que la Métropole du Grand Paris. A l'issue de cette concertation, il remettra son rapport à la ministre des Transports, dans le courant de la première semaine de février. « La décision finale relèvera du Premier ministre ou de la ministre des Transports sur la base du rapport que je lui transmettrai. Et sera privilégiée la qualité des transports du quotidien », a insisté Michel Cadot. ■



Parution : Quotidienne

Diffusion : 198 328 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2017-2018

Audience : 1 507 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017



Tous droits réservés Le Parisien 2019

557335e176a0760fa0ad18718c06014f3bf5020fd8e4610195c72ae